

# La nouvelle définition européenne du chômage BIT

Olivier Chardon et Dominique Goux\*

---

Les pays de l'Union européenne, et la France avec eux, ont souhaité renforcer l'harmonisation de leur concept et de leur mesure du chômage. Tous ces pays s'appuyaient déjà sur une lecture commune des critères préconisés depuis 1982 par le Bureau International du Travail (BIT) pour mesurer le chômage ou l'emploi. Cependant, elle masquait encore quelques différences.

Le nouveau règlement européen n° 1897/2000 vise à les faire disparaître. Il débouche sur une mesure du chômage BIT plus restrictive que celle qu'appliquait traditionnellement la France. Deux interprétations du chômage BIT vont donc être amenées à coexister : l'interprétation française traditionnelle, qui sera maintenue pour préserver la continuité des séries disponibles depuis 1975, et la nouvelle interprétation communautaire harmonisée qui sera effective pour la France avec les résultats portant sur le premier trimestre 2003.

Cet article mobilise les dernières *Enquêtes Emploi* annuelles pour analyser en détail les écarts entre ces deux concepts. Ils concernent deux frontières particulières du chômage : les chômeurs dont la seule forme de recherche d'emploi consiste à être inscrits à l'ANPE et les personnes au chômage, mais qui ont trouvé un emploi devant commencer dans trois mois ou plus.

---

\* Olivier Chardon appartenait à la Division emploi de l'Insee au moment de la rédaction de cet article et Dominique Goux appartient à cette division.  
Les noms et dates entre parenthèses renvoient à la bibliographie en fin d'article.

**L**e Bureau International du Travail (BIT) définit une personne au chômage à partir de trois conditions : elle est sans travail, elle est disponible pour travailler et elle recherche effectivement du travail (BIT, 1982). Cette définition est reconnue et acceptée dans la plupart des pays. D'apparence simple, elle est cependant susceptible d'interprétations diverses, par exemple sur ce que doit être l'intervalle de temps pendant lequel ces conditions doivent être vérifiées. Pour éviter des divergences trop grandes, les pays de l'Union européenne se sont accordés depuis longtemps sur une interprétation commune de cette définition (cf. tableau 1). Le chômage est défini relativement à une semaine donnée, dite semaine de référence. Un chômeur est ainsi une personne :

- 1) qui n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence ;
- 2) qui était disponible pour travailler dans un délai de deux semaines ;
- 3) qui a entrepris des démarches spécifiques pour trouver un emploi au cours des quatre semaines précédant la semaine de référence.

Suivant cette interprétation, la France compte 2 341 000 chômeurs en mars 2002. Parmi eux, 2 063 000 sont des personnes sans emploi à la recherche d'un emploi (PSERE), c'est-à-dire qu'elles remplissent parfaitement les trois critères énumérés ci-dessus. Les 278 000 autres sont sans emploi, disponibles et ont trouvé un emploi qui commence ultérieurement. On considère en effet que le fait d'avoir trouvé un emploi pour plus tard affranchit des démarches de recherche (BIT, 1982).

Malgré sa précision, cette interprétation communautaire restait sujette à des traductions variables d'un pays européen à un autre, souvent liées à des spécificités nationales. Au cours des années 1990, les pays de l'Union européenne, réunis par l'office statistique européen Eurostat, ont donc été amenés à préciser encore leur interprétation de la définition donnée par le BIT d'une part et se sont accordés sur la façon de mesurer le chômage dans leurs enquêtes nationales d'autre part (règlement 1897/2000 du 7 septembre 2000, Eurostat). L'objectif de ce règlement était de rendre les statistiques nationales plus étroitement comparables les unes avec les autres qu'elles ne l'étaient jusqu'alors. Jusqu'à cette date, les divergences étaient majoritairement liées aux différences dans les interprétations nationales du mot démarche (de recherche d'emploi). Est-ce que lire les petites

annonces dans le journal constitue une démarche ? Renouveler son inscription dans un institut de placement est-il une démarche de recherche d'emploi ? Recevoir une proposition d'emploi de l'agence nationale doit-il être considéré comme une démarche spécifique ? Avant l'accord de 2000, chaque pays pouvait répondre différemment à ces questions.

L'une des innovations majeures du règlement 1897/2000 consiste donc à préciser la liste des actes qui doivent être considérés comme des démarches spécifiques de recherche d'emploi. Il s'agit essentiellement de :

- contacter ou être contacté par un bureau public de placement (ANPE, mairie, etc.) ;
- contacter une agence privée (intérim, bureau de recrutement) pour trouver du travail ;
- envoyer une candidature à un employeur ;
- entreprendre des recherches par relations (personnelles, syndicales, etc.) ;
- passer, répondre ou lire des annonces d'emploi ;
- participer à des concours, tests, etc. ;
- rechercher des terrains, locaux, chercher à obtenir des permis, licences, ressources financières.

Cette liste coïncide à peu près avec les actes qui en France sont considérés comme des démarches spécifiques pour trouver du travail, à une exception près. Le fait de renouveler une inscription comme demandeur d'emploi auprès d'un bureau public de placement n'est pas considéré par l'institut européen comme une démarche « spécifique » (1). En mars 2002, on estime à partir de l'*Enquête Emploi* qu'environ 225 000 chômeurs n'ont pas fait d'autre démarche au cours des quatre dernières semaines que celle qui consiste à renouveler leur inscription comme demandeur d'emploi auprès de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE). Les pays de l'Union européenne sont tombés d'accord pour ne plus considérer ces personnes comme des chômeurs. Ils estiment que le renouvellement de l'inscription dans un bureau public de placement a pour objectif de confirmer l'existence du droit à l'indemnisation et la préservation des droits sociaux, mais ne constitue pas une démarche de recherche. Cette décision a fait suite à de nombreux et longs débats, tous

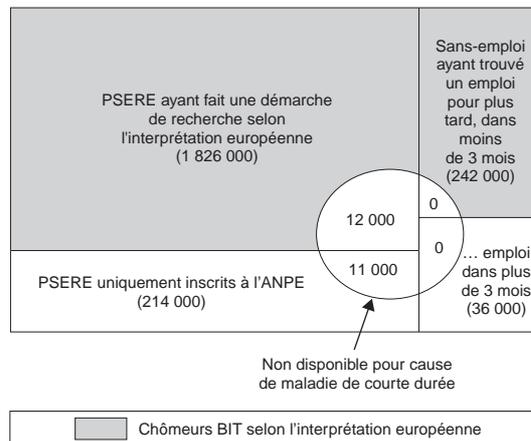
1. Le texte du règlement est précis : « le renouvellement de l'inscription pour des raisons purement administratives ne constitue pas une démarche active ».

les pays n'étant pas spontanément d'accord avec cette orientation. La France a finalement accepté que le renouvellement d'une inscription administrative ne soit pas considéré comme une démarche « active » de recherche d'emploi.

Le récent règlement européen introduit deux autres différences dans le repérage des chômeurs par rapport à l'interprétation française actuelle (cf. schéma). Leur impact sur l'estimation du nombre de chômeurs est cependant de moindre ampleur. D'une part, la France admet une dérogation au critère de « disponibilité », qui n'est pas reconnue par le règlement 1897/2000, la maladie temporaire. En mars 2002, 23 000 chômeurs sont des personnes sans emploi, à la recherche d'un emploi et non disponibles dans les 15 jours en raison d'une maladie de courte durée. Ces personnes ne sont donc pas considérées au chômage suivant le nouveau règlement européen. Cette décision renforce le caractère instantané de la mesure du chômage BIT dans les enquêtes : il s'agit de comptabiliser le nombre de personnes qui cherchent à travailler et sont à ce titre disponibles une semaine donnée.

Schéma  
**Différences entre les interprétations française et européenne du chômage BIT**

Répartition des chômeurs BIT selon l'interprétation française



Source : Enquête Emploi, 2002, Insee.

D'autre part, les personnes sans emploi, disponibles et ayant trouvé un emploi qui commence ultérieurement doivent, selon le nouveau règlement européen, remplir une condition supplémentaire pour être comptabilisés comme chômeurs : leur emploi ultérieur doit débiter dans moins de trois mois. Les pays de l'Union européenne se sont accordés pour considérer un délai de plus de trois mois comme trop long pour exempter d'une recherche effective d'emploi. En mars 2002, 36 000 chômeurs recensés comme tels par la France ont pour caractéristique d'être sans emploi et d'avoir trouvé un emploi qui commencera dans plus de trois mois. Ces 36 000 personnes ne sont pas des chômeurs selon la nouvelle interprétation européenne de la définition du chômage.

L'application rigoureuse du règlement 1897/2000 donne donc une estimation du nombre de chômeurs pour la France différente de l'estimation publiée par l'Insee. En mars 2002, 2 068 000 personnes étaient au chômage selon l'interprétation européenne de la définition du BIT entrée en vigueur en septembre 2000, soit 273 000 de moins que selon l'interprétation française traditionnelle (cf. tableau 2) (2). Dans le cas de la France, la mise en œuvre de cette définition harmonisée par Eurostat a été suspendue jusqu'à l'arrivée des premiers résultats de la nouvelle enquête continue (3), mais elle devient effective dès basculement à la nouvelle enquête, c'est-à-dire pour les résultats du premier trimestre 2003, publiés par Eurostat dans le courant de l'été 2003. Au niveau national, l'interprétation française en vigueur depuis 1975 continuera d'être privilégiée, pour assurer la comparaison avec la série des publications antérieures. Dans ce contexte, cet article vise à caractériser plus en détail la différence entre les deux concepts.

2. Certaines personnes ne remplissant pas plusieurs des nouvelles conditions européennes, le total de 273 000 est légèrement inférieur à la somme 225 000 + 23 000 + 36 000 = 284 000.

3. L'Enquête Emploi annuelle est remplacée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003 par une enquête emploi trimestrielle dont la collecte a lieu en continu sur toutes les semaines de chaque trimestre, ce qui lui vaut son appellation d'Enquête Emploi en continu. Pour une présentation de cette enquête, voir l'article de P. Givord dans ce numéro.

Tableau 1  
**Définition et interprétation européenne du chômage au sens du BIT**

Définition théorique	Interprétation communautaire
Être sans travail	Non pourvu d'emploi salarié ou non salarié (pendant au moins une heure) pendant la semaine de référence
Être disponible pour travailler	Pouvoir commencer une activité dans un délai de deux semaines
Rechercher activement un travail	Avoir entrepris des démarches spécifiques en vue de trouver un emploi au cours des quatre dernières semaines

## Les personnes à la recherche d'un emploi diversifient le plus souvent leurs démarches

Toutes les personnes sans emploi à la recherche d'un emploi (PSERE) ont fait une démarche de recherche d'emploi au moins au cours du mois, par définition. Les démarches effectuées sont repérées de deux façons dans le questionnaire de l'*Enquête Emploi* annuelle (4). Une première question permet d'identifier toutes les personnes inscrites ou restées inscrites à l'ANPE (5) : l'inscription ou la réinscription constitue une démarche selon l'interprétation française actuelle de la définition du BIT. Les autres démarches sont recensées par une seconde question : « Depuis un mois, avez-vous fait des démarches pour trouver un emploi ? » (6). À la première question, 90 % des PSERE déclarent être inscrites à l'ANPE et à la seconde, 89 % des PSERE affirment avoir fait des démarches pour trouver un emploi. Les PSERE qui déclarent avoir fait des démarches en font généralement plusieurs : 92 % ont effectué trois démarches au moins, 64 % au moins cinq (cf. tableau 3). Ces démarches sont aussi très variées. Plus des trois quarts des PSERE ont lu des annonces de journaux, ont cherché par relation personnelle ou ont fait des démarches directes à l'ANPE (visite, consultation de tableau d'affichage, participation à des actions menées par l'ANPE). Plus de deux chômeurs sur cinq ont répondu à une offre d'emploi au cours du mois écoulé (cf. tableau 4).

Dans les autres pays de l'Union européenne, les offices nationaux de placement tiennent égale-

ment une place centrale dans les démarches de recherche d'emploi des chômeurs (cf. tableau 5). Les deux tiers des chômeurs européens y ont recours pendant leur recherche d'emploi. Ce mode de recherche arrive loin devant l'utilisation des relations personnelles (48 %), l'étude des petites annonces (46 %), le contact direct d'employeurs (37 %) et la publication ou la réponse à des annonces (33 %). Cette hiérarchie est assez proche de la française. Cependant, la France se distingue par un taux de recours à chaque mode de recherche supérieur à la moyenne européenne. Les chômeurs français diversifient et cumulent plus de modes de recherche d'emploi que les chômeurs européens. Ce sont les chômeurs anglais qui sont les plus proches des français, à la seule différence qu'ils axent en priorité leur recherche sur la lecture d'annonces (85 %) et non sur le recours à l'agence nationale de placement. En Allemagne, comme en France, l'office national de placement canalise l'essentiel des modes de recherche d'emploi. En second lieu, les chômeurs allemands privilégient la publication ou la réponse à des annonces. Les chômeurs espagnols ont plutôt recours

Tableau 2  
De l'interprétation française du chômage BIT à l'interprétation européenne

<b>Ensemble des personnes au chômage selon l'interprétation française</b>	<b>2 341 000</b>
Différences d'interprétation	
- Sur les démarches	225 000
- Sur la disponibilité	23 000
- Sur l'emploi pour plus tard	36 000
Écart net entre les deux interprétations (1)	273 000
<b>Ensemble des personnes au chômage selon l'interprétation européenne</b>	<b>2 068 000</b>
1. L'écart net entre les deux interprétations n'est pas égal à la somme des divergences d'interprétations car certains individus (11 000) sont concernés par plusieurs de ces différences.	

Lecture : en mars 2002, 36 000 personnes sont sans emploi et ont trouvé un emploi pour plus tard qui débutera dans plus de trois mois. Ces personnes sont considérées comme des chômeurs par la France ; elles ne le sont pas selon l'interprétation européenne de la définition du BIT.  
Source : Enquête Emploi, 2002, Insee.

4. L'Enquête Emploi est la seule source qui permet de comptabiliser le nombre de chômeurs selon la définition du BIT. Entre 1975 et 2002, elle a été réalisée en mars de chaque année, sauf en 1975, 1982, 1990 et 1999 où elle a été déplacée en avril ou en janvier pour cause de recensement de la population. Entre 1977 et 1981 il y a eu une seconde enquête emploi en octobre, que l'on n'utilise pas dans cet article.

5. La question, qui s'adresse à toutes les personnes de 15 ans ou plus, est ainsi formulée : « Êtes-vous inscrit actuellement comme demandeur d'emploi (ANPE, Assédic, mairie, etc.) ? » (Insee, 2001).

6. En cas de réponse affirmative, il est demandé de préciser, parmi douze démarches, quelles ont été les démarches faites (Insee, 2001).

Tableau 3  
Des modes de recherche d'emploi diversifiés

Nombre de démarches différentes effectuées	En %
Une	2
Deux	6
Trois	11
Quatre	17
Cinq	21
Six	18
Sept	13
Huit	8
Neuf et plus	4
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>
Nombre de PSERE (en milliers) ayant fait des démarches au cours du dernier mois.	1 847

Lecture : en mars 2002, 21 % des PSERE (personnes sans emploi à la recherche d'un emploi) ont fait (exactement) cinq démarches de recherche d'emploi.

Champ : PSERE déclarant avoir fait des démarches de recherche d'emploi.

Source : Enquête Emploi, 2002, Insee.

à leurs relations personnelles. L'Italie se distingue par un taux d'utilisation inférieur à la moyenne européenne pour la plupart des modes recherches d'emploi. Entre autres, moins d'un tiers des chômeurs italiens utilisent l'office national de placement pour trouver un emploi.

### La plupart des PSERE uniquement inscrites à l'ANPE ne considèrent pas avoir fait de démarches

Environ 225 000 PSERE sont inscrites à l'ANPE et n'ont effectué aucune autre démarche de recherche d'emploi au cours du mois. Sauf s'il s'agit de leur première inscription, ces personnes ne sont pas comptabilisées comme

chômeurs au sens du BIT suivant la nouvelle réglementation européenne (7). En France, pour être inscrit comme demandeur d'emploi auprès de l'ANPE, il faut remettre à une antenne Assédic un dossier d'inscription accompagné le cas échéant d'une demande d'allocation d'assurance chômage. Dans un délai de 20 jours ouvrés, le demandeur d'emploi est convoqué pour un entretien professionnel dans une agence

7. L'Enquête Emploi annuelle ne distingue pas, jusqu'en 2002, l'inscription à l'ANPE du renouvellement d'inscription. L'inscription à l'ANPE se faisant plutôt en début de période de chômage et une infime minorité des chômeurs uniquement inscrits à l'ANPE ayant moins d'un mois de chômage (4 %), on fait l'approximation qu'il s'agit systématiquement d'un renouvellement d'inscription. On les considère donc tous comme n'étant pas des chômeurs selon la nouvelle interprétation européenne.

Tableau 4  
Les démarches auxquelles les PSERE ont le plus recours

En %

Type de démarche	Ancienneté de chômage		
	Inférieure à un an	Supérieure à un an	Total
S'inscrire (ou être restée inscrite) à l'ANPE	85	86	85
Lire des annonces publiées dans un journal	80	80	80
Chercher par relations personnelles	76	75	76
Faire d'autres démarches directes à l'ANPE (visite, consultation de tableau, participation à des actions menées par l'ANPE)	74	76	75
Faire une démarche directe auprès d'un employeur	60	56	59
Répondre à une offre d'emploi (publiée dans un journal ou sur un tableau d'affichage)	45	41	44
S'inscrire (ou être restée inscrite) dans une agence de travail temporaire	41	29	37
Passer (au cours du mois) un test, un entretien, etc.	30	24	28
Utiliser d'autres modes de recherche	26	18	23
Faire passer une annonce (dans un journal ou sur un tableau d'affichage)	6	6	6
Passer (au cours du mois) un concours de recrutement	3	4	3
Prendre des dispositions pour s'établir à son compte	3	3	3

Lecture : parmi les PSERE (personnes sans emploi à la recherche d'un emploi) ayant fait des démarches de recherche d'emploi, 80 % ont lu une annonce publiée dans un journal, 3 % ont pris des dispositions pour s'établir à leur compte. La somme des pourcentages d'une colonne est supérieure à 100, car une personne peut effectuer plusieurs démarches.

Champ : PSERE déclarant avoir fait des démarches de recherche d'emploi.

Source : Enquête Emploi, 2002, Insee.

Tableau 5  
Les méthodes utilisées par les chômeurs pour trouver un emploi dans quatre pays de l'Union européenne

En %

Méthodes utilisées	Pays				
	Allemagne	Espagne	Angleterre	Italie	Europe des 15
S'adresse à un bureau de placement	96	34	71	29	67
S'adresse à un service privé de placement	19	11	24	9	18
Contacte directement des employeurs	11	53	53	22	37
S'adresse à des parents, amis, etc.	27	71	60	37	48
Publie des annonces ou y a répondu	46	13	62	14	33
Étudie les annonces	35	21	85	29	46
A passé des examens, entretiens	8	3	-	30	13
Cherche terrain, locaux, matériel	-	0	1	0	-
Cherche permis, licence, etc.	-	0	1	1	1
Autres méthodes	0	-	10	12	8

Source : Eurostat, 2002, « Statistiques sociales européennes. Résultats de l'enquête sur les forces de travail 2001 », pp. 200-201.

locale de l'ANPE (une ALE, Antenne locale pour l'emploi). Le demandeur d'emploi est alors suivi dans sa recherche d'emploi et de nombreux services gratuits sont mis à sa disposition (fichiers d'offres d'emploi, documentation, téléphone, photocopieuses, logiciel de CV, etc.). Parallèlement, chaque mois le demandeur d'emploi reçoit de l'Assédic une déclaration de situation mensuelle, dans laquelle il décrit sa situation sur le marché du travail et renouvelle, le cas échéant, sa demande d'emploi auprès de l'ANPE. Il doit renvoyer cette déclaration dès la fin du mois ou, au plus tard, dans les premiers jours du mois suivant. Les États membres de l'Union européenne ont considéré que ces formalités ne constituaient pas une démarche de recherche d'emploi. La France – c'est-à-dire l'Insee et le Ministère du travail – a adhéré à cette conception, même si elle était différente de celle en usage dans le pays.

Presque toutes les PSERE inscrites à l'ANPE et n'ayant pas fait d'autre démarche ne considèrent pas le renouvellement de leur inscription à l'ANPE comme une démarche de recherche d'emploi : 96 % signalent qu'elles sont inscrites à l'ANPE, mais dans le même temps elles déclarent ne pas avoir fait de démarche au cours du dernier mois (8).

Quand on les interroge sur les raisons pour lesquelles elles n'ont pas fait de démarche, plus de la moitié déclarent avoir suspendu momentanément leur recherche ou ne plus chercher (cf. tableau 6). Les autres attendent, soit de trouver une offre qui leur convienne, soit que l'ANPE leur fournisse une offre. Dans les deux derniers cas, il est très probable que ces personnes font des démarches au sens de la définition européenne, par exemple en lisant des petites

annonces, dans le journal ou encore dans les locaux de l'ANPE. Tel qu'il était formulé jusqu'en 2002, le questionnaire de l'*Enquête Emploi* ne permettait pas de le savoir.

### Des chômeurs plus éloignés du marché du travail que les autres PSERE

Comparés aux autres PSERE, les chômeurs uniquement inscrits à l'ANPE sont davantage des femmes (63 %), sont plus souvent âgés de 50 ans ou plus (27 %) (cf. tableau 7). La moitié n'ont aucun diplôme ou au plus le BEPC. Ils sont au chômage depuis longtemps : 30 % ont plus de deux ans d'ancienneté de chômage, près d'un cinquième plus de trois ans (cf. tableau 8). Les autres PSERE sont deux fois moins nombreuses à avoir une ancienneté de chômage aussi importante. Les PSERE uniquement inscrites à l'ANPE perçoivent moins souvent une allocation chômage que les autres PSERE : près d'un quart ont épuisé leurs droits. Elles sont aussi plus nombreuses à recevoir le RMI. Tous ces éléments semblent indiquer qu'elles sont plus éloignées du monde du travail que les autres PSERE. Mais elles sont aussi plus proches du monde du travail que la réserve de main-d'œuvre, c'est-à-dire que les personnes sans emploi qui souhaitent travailler, mais ne cherchent pas ou ne sont pas disponibles pour raisons personnelles. Seule la moitié de la réserve de main-d'œuvre se déclare chômeur, moins de 40 % est inscrite à l'ANPE et un peu plus d'un tiers n'a pas travaillé depuis au moins trois ans.

8. Les 4 % restants déclarent être inscrits à l'ANPE, avoir fait des démarches et n'en avoir fait qu'une, « je me suis inscrit ou suis resté inscrit à l'ANPE ». Pour plus de détails voir Insee, 2001.

Tableau 6  
**Les raisons pour lesquelles des personnes sans emploi ne font pas de démarche de recherche d'emploi**

Cause principale de non-recherche d'emploi de la personne sans emploi	En %
A passé un concours de recrutement dont elle attend le résultat	1
A passé un test, un entretien, etc., dont elle attend une réponse	3
A pris, avant ce mois, des dispositions pour s'établir à son compte et attend le résultat de ses démarches	2
A suspendu momentanément ses recherches (maladie, etc.)	43
Attend que l'ANPE lui fournisse une offre	12
Attend de trouver une offre qui lui convienne	27
Ne cherche plus d'emploi	12
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>
<i>Nombre de PSERE inscrites à l'ANPE déclarant n'avoir fait aucune démarche pour trouver un emploi (en milliers)</i>	216

Lecture : parmi les chômeurs inscrits à l'ANPE n'ayant fait aucune démarche au cours du dernier mois pour trouver un emploi, 43 % ont suspendu momentanément leurs recherches. Seule la raison principale d'absence de démarche est rapportée.  
Source : Enquête Emploi, 2002, Insee.

Pour vérifier ces intuitions, les *Enquêtes Emploi* permettent de suivre les individus pendant un an et de regarder quelle est leur situation vis-à-vis de l'emploi un an après les avoir enquêté comme chômeurs. Sur la période 1990-2002, quelle que soit l'année, les PSERE uniquement inscrites à l'ANPE sont moins souvent en emploi un an plus tard que les autres PSERE (par exemple, 17 % contre 27 % en 2000, cf. tableaux 9-A et 9-B) (9). Elles deviennent en fait beaucoup plus souvent inactives, mais ni plus ni moins souvent des chômeurs. Qu'elles soient uniquement inscrites à l'ANPE ou qu'elles aient fait d'autres démarches, selon les années entre 30 % et 40 % des PSERE sont à nouveau au chômage un an plus tard (sans nécessairement l'avoir été continûment entre les deux dates).

Les PSERE qui diversifient leurs moyens de recherche sont plus souvent en emploi et quittent plus rarement le marché du travail que celles qui utilisent un seul ou deux modes de recherche différents (cf. tableaux 9-C et 9-D). On ne peut toutefois en déduire que c'est la multiplicité des moyens de recherche des autres PSERE qui explique leur plus forte transition vers l'emploi par rapport aux PSERE uniquement inscrites à l'ANPE. La causalité peut être inverse : les personnes qui souhaitent quitter le marché du travail font moins de démarches. La causalité peut aussi être ailleurs : là où il y a des

9. Par souci de simplification, seuls les résultats des années 1991, 1994 et 2000 sont reproduits. Ces trois années correspondent à des conjonctures de l'emploi différentes, mais les résultats sont peu ou prou les mêmes.

Tableau 7  
**Les PSERE uniquement inscrites à l'ANPE sont plus éloignées du marché du travail que les autres PSERE**

En %

	Actifs occupés	PSERE		Inactifs	
		Uniquement inscrites à l'ANPE	Autres PSERE	Réserve de main-d'œuvre	Autres (hors étudiants et retraités)
<b>Sexe</b>					
Homme	55	37	49	31	18
Femme	45	63	51	69	82
<b>Âge</b>					
Moins de 25 ans	8	13	20	17	4
Entre et 25 et 49 ans	68	60	64	64	44
Plus de 49 ans	24	27	16	19	52
<b>Diplôme</b>					
Au plus le BEPC	21	47	36	43	54
CAP, BEP	35	33	33	29	28
Bac et plus	41	19	29	24	18
En étude	3	1	2	4	0
<b>Situation il y a un an</b>					
Avait un emploi	91	28	37	21	10
Était chômeur	4	58	45	31	9
Étudiait	3	4	9	7	1
Service national	0	3	0	0	0
Femme au foyer	1	7	3	12	27
Autre inactif	1	0	6	29	53
<b>Déclare actuellement</b>					
Avoir un emploi	99	1	1	2	4
Être au chômage	0	93	92	50	8
Être en étude ou en formation	1	1	2	4	0
Être femme au foyer	0	1	2	13	29
Être un autre inactif	0	4	3	31	59
<b>Inscription à l'ANPE</b>					
Oui	4	100	88	35	8
Non	96	0	12	65	92
<i>Effectif total (en milliers)</i>	<i>23 916</i>	<i>225</i>	<i>1 838</i>	<i>431</i>	<i>4 483</i>

Lecture : en mars 2002, 225 000 PSERE sont uniquement inscrites à l'ANPE. 37 % d'entre elles sont des hommes. Remarque : la situation sur le marché du travail est déclarative ; une personne peut déclarer avoir un emploi est être classée inactive (par exemple : congé maladie de plus d'un an) ; elle peut se déclarer chômeur et ne pas remplir les critères de chômage définis par le BIT.

Source : Enquête Emploi, 2002, Insee.

emplois à pourvoir, les personnes font des démarches pour les obtenir et y parviennent ; là où il y a plus d'offres d'embauche, il y a une « offre de démarches » – des agences d'intérim, une antenne ANPE, des cabinets privés de recrutement, etc. –, et pour cette raison les chômeurs font à la fois plus de démarches et dans un contexte où il y a davantage de travail trouvent plus souvent un emploi (Simonin, 2000). Les PSERE uniquement inscrites à l'ANPE ont une probabilité d'être en emploi un an plus tard comparable à celle des inactifs faisant partie de la réserve de main-d'œuvre que ce soit en 1991, 1994 ou 2000 (cf. tableau 9-E). Cependant un an plus tard, la réserve de main-d'œuvre est principalement inactive alors que les PSERE uniquement inscrites à l'ANPE sont en premier lieu au chômage.

### À caractéristiques égales, moins de chances d'être en emploi un an plus tard

Une partie des différences dans les probabilités de retour à l'emploi entre les personnes uniquement inscrites à l'ANPE et celles qui font d'autres démarches tient à leurs différences d'âge, de diplôme ou encore d'ancienneté au chômage. Elles n'ont donc rien à voir avec le fait d'entreprendre ou pas d'autres recherches. Un modèle logistique permet de prendre en compte ces effets de structure. À âge et diplôme égaux, à sexe identique et à ancienneté de chômage comparable, les écarts restent significatifs (cf. tableau 10, modèle 1). On compare, par exemple, deux femmes ayant au plus le BEPC, âgées de 25 à 39 ans et au chômage depuis six mois à un an en mars 2000 à la suite d'une fin de

Tableau 8  
Profil des chômeurs PSERE selon la nature de leur recherche d'emploi

En %

	PSERE		Inactifs
	Uniquement inscrites à l'ANPE	Autres PSERE	Réserve de main-d'œuvre
<b>Ancienneté de chômage (ou d'inactivité)</b>			
Non définie	5	4	21
Moins d'un mois	5	5	2
Un à trois mois	13	19	7
Trois à six mois	14	20	7
Six mois à un an	16	19	8
Un an à un an et demi	11	11	7
Un an et demi à deux ans	6	5	4
Deux à trois ans	12	8	9
Trois ans ou plus	18	9	35
<b>Circonstances de recherche d'emploi</b>			
Fin d'emploi précaire	38	41	20
Fin de service militaire	0	1	0
Licenciement	30	27	16
Démission	9	7	9
Fin des études	6	9	7
Avait cessé toute activité ou n'avait jamais travaillé	13	10	35
Autres circonstances	4	5	13
<b>Situation face à une allocation chômage versée par l'Unédic</b>			
Perçoit une allocation	46	48	17
Droits épuisés	16	12	13
Demande d'allocation en cours de dépôt	4	5	4
Décision attendue de la demande d'allocation	2	1	1
Attente du premier versement de l'allocation	3	3	1
Demande d'allocation rejetée	5	5	4
Pense ne pas répondre aux conditions d'ouverture des droits	19	22	42
Autre situation	5	4	18
<b>Situation face au RMI</b>			
Inconnue	1	1	1
Perçoit l'allocation	17	13	13
Ne perçoit pas l'allocation	82	86	86
<b>Effectif total (en milliers)</b>	<b>225</b>	<b>1 838</b>	<b>431</b>

Lecture : en mars 2002, 225 000 PSERE (personnes sans emploi à la recherche d'un emploi) sont uniquement inscrites à l'ANPE. Parmi elles, 18 % sont au chômage depuis 3 ans et plus.  
Source : Enquête Emploi, 2002, Insee.

Tableau 9  
**Devenir, douze mois plus tard, des PSERE et des inactifs**

**A - PSERE uniquement inscrites à l'ANPE**

En %

Situation en T + 1	PSERE uniquement inscrites à l'ANPE en T		
	T = 2000	T = 1994	T = 1991
Non apparié (absent, a déménagé ou refus)	22	19	18
Travaille	17	17	17
Chômeurs BIT définition française	31	40	42
Inactif	30	24	23

**B - PSERE ayant fait d'autres démarches pour trouver un emploi**

En %

Situation en T + 1	Chômeurs PSERE ayant fait d'autres démarches pour trouver un emploi		
	T = 2000	T = 1994	T = 1991
Non apparié (absent, a déménagé ou refus)	28	25	24
Travaille	27	27	26
Chômeurs BIT définition française	32	36	37
Inactif	13	12	13

**C - PSERE ayant fait entre une et deux démarches pour trouver un emploi (hors inscriptions à l'ANPE)**

En %

Situation en T + 1	Chômeurs PSERE ayant fait entre une et deux démarches pour trouver un emploi		
	T = 2000	T = 1994	T = 1991
Non apparié (absent, a déménagé ou refus)	22	22	22
Travaille	21	19	24
Chômeurs BIT définition française	36	37	39
Inactif	21	22	15

**D - PSERE ayant fait plus de deux démarches pour trouver un emploi (hors inscriptions à l'ANPE)**

En %

Situation en T + 1	Chômeurs PSERE ayant fait plus de deux démarches pour trouver un emploi		
	T = 2000	T = 1994	T = 1991
Non apparié (absent, a déménagé ou refus)	29	25	25
Travaille	28	28	29
Chômeurs BIT définition française	31	37	36
Inactif	12	10	10

**E - Inactifs faisant partie de la réserve de main-d'œuvre**

En %

Situation en T + 1	Inactifs faisant partie de la réserve de main-d'œuvre		
	T = 2000	T = 1994	T = 1991
Non apparié (absent, a déménagé ou refus)	27	20	19
Travaille	16	12	14
Chômeurs BIT définition française	17	19	20
Inactif	40	49	47

**F - Inactifs sortis d'études, pas encore retraités et ne faisant pas partie de la réserve de main-d'œuvre**

En %

Situation en T + 1	Inactifs ni en réserve de main-d'œuvre, ni en étude, ni en retraite		
	T = 2000	T = 1994	T = 1991
Non apparié (absent, a déménagé ou refus)	14	11	11
Travaille	6	5	5
Chômeurs BIT définition française	3	3	3
Inactif	77	81	81

*Lecture : parmi les PSERE (personnes sans emploi à la recherche d'un emploi) uniquement inscrites à l'ANPE en 2000 et qui ont répondu à l'enquête en 2001, 17 % sont en emploi. Les personnes non appariées sont les personnes enquêtées en T qui n'ont pas répondu à l'enquête en T + 1. L'Enquête Emploi permet d'étudier pour les chômeurs le lien entre déménagement et reprise d'emploi. Les personnes au chômage il y a un an et qui ont déménagé en cours d'année sont plus souvent en emploi que celles qui n'ont pas déménagé (51 % contre 35 % selon l'Enquête Emploi 2000). Il existe donc un biais (biais d'attrition) qui ne peut être corrigé ici. Dans les tableaux 9-C et 9-D, on sépare les PSERE ayant fait une ou deux démarches en dehors de l'inscription à l'ANPE pour trouver un emploi de celles qui en ont fait trois ou plus. Sources : Enquêtes Emploi, 1991, 1994 et 2000, tiers entrant et médian, Insee.*

Tableau 10

## L'impact d'être uniquement inscrit à l'ANPE sur la probabilité de sortie en emploi un plus tard

Variables explicatives	Modèle (1)		Modèle (2)		Modèle (3)	
	Coef.	Écart-type	Coef.	Écart-type	Coef.	Écart-type
Constante	- 0,76*	0,05	- 0,77*	0,06	- 0,75*	0,05
<b>Âge</b> (référence : 25 à 39 ans)						
15 à 24 ans	0,19*	0,03	0,19*	0,03	0,23*	0,03
40 à 49 ans	- 0,12*	0,03	- 0,11*	0,03	- 0,22*	0,02
50 ans et plus	- 0,82*	0,04	- 0,80*	0,04	- 1,36*	0,03
<b>Diplôme</b> (référence : au plus BEPC)						
CAP, BEP	0,23*	0,03	0,23*	0,03	0,38*	0,02
Au moins le baccalauréat	0,32*	0,03	0,31*	0,03	0,54*	0,02
<b>Circonstances de recherche d'emploi</b> (référence : fin de CDD)						
Fin des études et fin de service militaire	- 0,03	0,04	- 0,02	0,04	0,12*	0,04
Licenciement	- 0,03	0,03	- 0,02	0,03	0,05#	0,03
Autres circonstances	- 0,08*	0,03	- 0,08#	0,03	0,15*	0,03
<b>Ancienneté de chômage ou d'inactivité</b> (référence : de 6 à 12 mois)						
Moins de trois mois	0,31*	0,03	0,31	0,03	0,38*	0,04
Trois à six mois	0,06	0,03	0,06	0,03	0,07	0,04
Un an à un an et demi	- 0,24*	0,04	- 0,24	0,04	- 0,20*	0,04
Un an et demi à deux ans	- 0,30*	0,05	- 0,30	0,05	- 0,34*	0,04
Deux à trois ans	- 0,50*	0,04	- 0,49	0,04	- 0,33*	0,04
Trois ans ou plus	- 0,78*	0,05	- 0,76	0,05	- 0,89*	0,03
N'a jamais travaillé (uniquement ancienneté d'inactivité)					- 0,37*	0,03
<b>Profil chômeur PSERE</b> (référence : a fait une ou deux démarches)						
A fait trois démarches	0,10*	0,04	0,11	0,04	0,09#	0,04
A fait quatre démarches	0,26*	0,04	0,26	0,04	0,19*	0,04
A fait cinq démarches	0,39*	0,04	0,40	0,04	0,30*	0,04
A fait plus de cinq démarches	0,65*	0,04	0,65	0,04	0,53*	0,04
Uniquement inscrit ANPE	- 0,26*	0,04				
Ne cherche plus d'emploi			- 0,74	0,12	- 0,67*	0,12
Attend de trouver une offre qui lui convienne			- 0,25	0,07	- 0,25*	0,07
Attend que l'ANPE lui fournisse une offre			- 0,46	0,10	- 0,42*	0,09
A suspendu ses recherches momentanément			- 0,10	0,07	- 0,09	0,06
Attend le résultat d'un entretien, d'autres démarches, etc.			0,34	0,12	0,24#	0,12
Considère que l'inscription est une démarche			- 0,38	0,10	- 0,33*	0,10
Réserve de main-d'œuvre					- 0,43*	0,04
Autre inactif ni en étude, ni en retraite					- 1,11*	0,03
<b>Sexe</b> (référence : femme)						
Homme	0,20*	0,02	0,20	0,02	0,30*	0,02
<b>Année de début d'observation</b> (référence : 2000)						
1990	0,14#	0,06	0,15	0,06	0,04	0,04
1991	- 0,05	0,06	- 0,03	0,06	- 0,09#	0,04
1992	- 0,10	0,05	- 0,09	0,05	- 0,11*	0,04
1993	- 0,28*	0,05	- 0,28	0,05	- 0,26*	0,04
1994	- 0,22*	0,05	- 0,21	0,05	- 0,22*	0,04
1995	- 0,24*	0,05	- 0,24	0,05	- 0,22*	0,04
1996	- 0,29*	0,05	- 0,29	0,05	- 0,29*	0,04
1997	- 0,24*	0,05	- 0,24	0,05	- 0,23*	0,04
1998	- 0,31*	0,05	- 0,30	0,05	- 0,31*	0,04
1999	0,00*	0,05	0,00	0,05	0,03*	0,04
Nombre d'observations	41 886		41 886		149 488	
Khi2 (DF)	3 656 (30)		3 710 (35)		26 153 (38)	

Lecture : par rapport au modèle (1), le modèle (2) distingue six modalités supplémentaires pour décrire le profil du chômeur. Le modèle (3) est une extension du modèle (2) au champ, plus large, des chômeurs inactifs en âge de travailler, ni étudiants, ni retraités. La population de référence est constituée des femmes au chômage en 2000 avec de 6 à 12 mois d'ancienneté (il s'agit d'ancienneté au chômage sauf pour la dernière colonne où il s'agit d'ancienneté en inactivité) ayant perdu leur emploi suite à une fin de contrat (fin CDD), âgées de 25 à 39 ans, ayant au plus le BEPC et ayant fait une à deux démarches pour trouver un emploi en 1999. La probabilité estimée de sortie vers l'emploi de cette population de référence est de 0,32 (=  $1/(1 + \exp(+ 0,76))$ ). Une personne qui ne diffère de cette population que par le fait qu'elle est âgée de 15 à 24 ans a une probabilité de sortie du chômage supérieure de 0,04 soit 0,36 (=  $1/(1 + \exp(+ 0,76 - 0,19))$ ). La probabilité de sortie vers l'emploi des personnes qui diffèrent de la population de référence par le fait qu'elles sont âgées de 15 à 24 ans et qu'elles ont plus de trois ans d'ancienneté de chômage est de 0,21 (=  $1/(1 + \exp(+ 0,76 - 0,19 + 0,78))$ ), soit de 0,11 point inférieure à celle de la population de référence. Les probabilités sont estimées par un modèle logit. L'impact de la non-réponse à l'enquête  $T + 1$  n'est pas pris en compte. Les coefficients suivis de \* sont significativement différents de 0 au seuil de 99 %, ceux suivis de # le sont au seuil de 95 %.

Champ : PSERE (plus réserve de main-d'œuvre et autres inactifs ni en retraite ni en étude pour le modèle (3)) l'année  $T$ , ayant répondu à l'Enquête Emploi en  $T + 1$ .

Source : Enquêtes Emploi, 1990 à 2001, Insee.

CDD, l'une uniquement inscrite à l'ANPE l'autre ayant effectué au moins une ou deux démarches d'une autre nature. La probabilité pour que la première soit en emploi un an plus tard est de cinq points inférieure à celle que la seconde ait un emploi l'année suivante (27 % contre 32 %).

La probabilité de retour en emploi varie aussi fortement selon les raisons pour lesquelles les personnes ne font pas de démarche (cf. tableau 10, modèles 2 et 3). Celles qui ne cherchent plus d'emploi n'ont pas une probabilité de retour en emploi plus élevée que celle des inactifs de la réserve de main-d'œuvre : elle est à peine plus forte que celle des autres inactifs en âge de travailler. À l'opposé, les personnes qui attendent le résultat d'une démarche plus ancienne sont aussi nombreuses à avoir trouvé un emploi un an plus tard que celles qui multiplient les démarches. Les personnes qui ont suspendu momentanément leur recherche sont dans une situation intermédiaire. Le fait de considérer l'inscription à l'ANPE comme une démarche de recherche d'emploi ne change pas la probabilité de retour à l'emploi : ces personnes sont plutôt plus proches de celles qui ne cherchent plus d'emploi, celles-ci étant les moins susceptibles d'occuper un emploi un an plus tard. Ce résultat n'est pas aussi surprenant qu'il puisse paraître. En effet, on a d'un côté des personnes inscrites à l'ANPE déclarant ne pas faire de démarches et, de l'autre, des personnes inscrites à l'ANPE qui déclarent avoir fait pour seule démarche une inscription ou une réinscription à l'ANPE. Les secondes n'ont sans doute pas fait d'autre démarche, tandis que les premières ont peut-être fait des démarches qu'elles-mêmes ne pensaient pas être effectives, par exemple lire des annonces (10).

Ces estimations confirment que les PSERE dont la seule démarche consiste à rester inscrit à l'ANPE sont plus éloignées du retour à l'emploi que les autres PSERE, mais plus proches du retour à l'emploi que la réserve de main-d'œuvre, c'est-à-dire les inactifs souhaitant travailler. Cette population est bien à la frontière entre le chômage et l'inactivité : la conception française depuis 1975 consiste à les considérer avant tout comme des chômeurs ; la nouvelle conception européenne les considère plutôt comme des inactifs. Il n'y a pas de bonne réponse ni de juste réponse à la question de savoir où les classer, chômeurs ou inactifs. Le choix européen n'est ni meilleur ni moins bon que le choix français. Il permet seulement, comme tous les pays européens vont l'adopter,

de pouvoir comparer les statistiques françaises à celles d'autres pays.

### **Les chômeurs ayant trouvé un emploi pour plus tard sont plutôt jeunes et peu qualifiés**

La seconde différence introduite par le règlement européen par rapport aux canons français actuels de mesure du chômage concerne les chômeurs ayant trouvé un emploi pour plus tard. Ces personnes se distinguent des autres chômeurs sur le fond : elles sont sur le point de retourner à l'emploi. Leurs caractéristiques socio-démographiques sont aussi différentes de celles des autres chômeurs. Les chômeurs ayant trouvé un emploi qui commence plus tard sont plus jeunes que les autres chômeurs, et donc que les personnes en emploi (cf. tableau 11). Qu'ils soient jeunes ou plus âgés, ils sont moins diplômés que la moyenne des personnes en emploi de leur âge. Cependant, ils restent plus diplômés que les chômeurs du même âge n'ayant pas trouvé d'emploi pour plus tard : les trois quarts ont un diplôme plus élevé que le certificat d'études, contre moins des deux tiers des chômeurs n'ayant pas encore trouvé d'emploi.

Les chômeurs ayant trouvé un emploi pour plus tard ont une ancienneté de chômage relativement faible (cf. tableau 12). Ce résultat est cohérent avec le fait bien établi que la probabilité de retour à l'emploi diminue avec l'ancienneté de chômage. Par définition, les personnes qui sont encore au chômage, mais ont trouvé un emploi pour plus tard, sont des personnes qui sont sur le point de quitter le chômage : il n'est donc pas surprenant qu'on leur trouve des caractéristiques proches des « personnes qui viennent de quitter le chômage pour l'emploi » puisqu'elles sont en situation d'intégrer rapidement cette catégorie.

Les chômeurs ayant trouvé un emploi pour plus tard ont perdu leur emploi dans des circonstances différentes des autres chômeurs : ils ont rarement été licenciés, se trouvent plus souvent au chômage suite à la fin d'un CDD. Concernant les femmes, elles sont dans des proportions importantes en phase de retour à l'emploi après une interruption de carrière : c'est le cas de près d'un quart d'entre elles, contre 11 % des femmes au chômage n'ayant pas retrouvé d'emploi.

10. Dans l'Enquête Emploi annuelle la liste des 12 démarches n'était pas proposée aux PSERE qui déclaraient ne pas avoir fait de démarche. Le questionnaire sera construit différemment dans l'Enquête Emploi en continu.

Les chômeurs (des deux sexes) ayant retrouvé un emploi pour plus tard sont moins souvent indemnisés que les autres chômeurs, la raison principale étant qu'ils ne répondent pas (ou ne pensent pas répondre) aux conditions d'ouverture des droits.

Un peu plus de la moitié de ces chômeurs (57 %) ont trouvé un emploi à durée limitée ou un emploi saisonnier. Ils sont 17 % à avoir déjà

travaillé en CDD pour leur futur employeur soit deux fois plus que parmi les personnes embauchées depuis au plus trois mois. Les emplois trouvés par ces chômeurs sont très majoritairement des emplois d'ouvrier et d'employé. La population des chômeurs ayant trouvé un emploi pour plus tard est une population jeune, plutôt peu qualifiée, encore dans une phase d'insertion sur le marché du travail et n'ayant pas encore de lien fort avec le marché du travail.

Tableau 11  
**Caractéristiques sociodémographiques des actifs occupés et des chômeurs BIT selon qu'ils ont trouvé un emploi pour plus tard ou pas**

En %

Caractéristiques	Chômeurs		Actifs occupés
	Ayant trouvé un emploi pour plus tard	PSERE	
<b>Sexe</b>			
Proportion de femmes	51,1	52,2	45,3
<b>Diplôme</b>			
Proportion de sans diplôme ou CEP	25,7	37,1	21,3
Proportion de diplômés du supérieur	22,5	15,9	27,2
<b>Âge</b>			
Proportion de moins de 30 ans	38,4	35,2	19,4
Proportion de 50 ans et plus	11,6	16,8	23,6
<b>Effectif total en milliers</b>	<b>278</b>	<b>2 063</b>	<b>23 942</b>

Champ : actifs selon l'interprétation française actuelle de la définition du BIT.  
Source : Enquête Emploi, 2002, Insee.

Tableau 12  
**Caractéristiques des chômeurs selon qu'il ont trouvé un emploi pour plus tard ou pas**

Caractéristiques	Chômeurs ayant trouvé un emploi pour plus tard	PSERE
<b>Ancienneté de chômage</b>		
Moins de trois mois	26,7	23,7
De trois mois à moins de six mois	22,3	19,3
De six mois à moins d'un an	16,5	18,7
Un an ou plus	15,2	33,9
Inconnue	19,3	4,4
<b>Situation (déclarée) un an plus tôt</b>		
En emploi	42,5	36,1
Au chômage	35,7	46,9
Étudiant, élève	11,1	8,3
Autre (retraité, au foyer, etc.)	10,8	8,7
<b>Situation deux mois plus tôt</b>		
En emploi	22,7	13,5
Au chômage	61,8	79,1
Étudiant, élève	3,7	1,9
Autre (retraité, au foyer, etc.)	11,8	5,5
<b>Circonstances de perte d'emploi</b>		
Fin des études, service national ou stage	9,0	11,6
Perte ou fin d'un emploi d'intérim	7,1	8,9
Perte ou fin de CDD, emploi occasionnel	39,2	31,1
Licenciement	18,0	27,8
Démission	10,1	7,8
Avait cessé toute activité	8,8	6,7
Autre cas	7,8	6,1
<b>Proportion percevant une allocation</b>		
Parmi ceux ayant un emploi avant le chômage	40,2	47,5
Parmi les inactifs avant le chômage	56,0	58,0
	3,4	15,4

Champ : chômeurs selon l'interprétation française actuelle de la définition du BIT.  
Source : Enquête Emploi, 2002, Insee.

Les deux tiers des chômeurs en attente d'un emploi ultérieur ont trouvé un emploi qui doit débiter dans le courant du mois de l'enquête ou le mois suivant (cf. tableau 13). Cette proportion est stable sur la décennie 1990. Environ 10 % des chômeurs en attente d'un emploi ont trouvé un emploi qui débutera dans plus de trois mois. Après consultation et délibération dans le cadre d'Eurostat, les pays de l'Union européenne sont tombés d'accord pour considérer ce délai comme trop long pour pouvoir exempter d'une recherche effective d'emploi. Pour cette raison, ces personnes ne seront plus comptabilisées comme chômeurs par Eurostat. Sur les années 1990, l'*Enquête Emploi* montre que chaque année, parmi les chômeurs en attente d'un emploi, la part de ceux dont l'emploi débute dans plus de trois mois est très stable, voisine de 10 % (cf. tableau 13). Cette part a représenté chaque année entre 20 000 et 30 000 chômeurs. Compte-tenu de son petit effectif, il n'est pas possible d'étudier cette population particulière dans le cadre de l'enquête.

Si on la compare aux autres pays de l'OCDE, la France se caractérise par une forte proportion de personnes en attente d'un emploi ultérieur parmi les chômeurs (Sorrentino, 2000). Depuis 1990, entre 8 et 12 % des chômeurs selon l'interprétation française de la définition du BIT sont des personnes en attente d'un emploi ultérieur, contre 3 à 6 % dans la majorité des pays de l'Union européenne (5 % en moyenne dans les 15 pays de l'Union). Cette proportion est particulièrement importante depuis 2000 où, pour la première fois depuis 1990, plus de 11 %

des chômeurs sont des personnes en attente d'un emploi ultérieur (12 % en 2002).

La part des chômeurs ayant trouvé un emploi pour plus tard dans la population active varie très légèrement avec le niveau du chômage. Elle oscille entre 0,9 et 1,1 % selon que l'on est dans une période où le chômage est faible ou dans une période où le chômage est plus élevé. Cette proportion varie indépendamment de l'évolution du chômage (corrélation non significative). Ce type de chômage semble assez peu lié à l'environnement macroéconomique et de nature finalement plutôt frictionnelle (11). Ces éléments confirment ceux relatifs à la composition socio-démographique de cette population.

### Deux définitions donnant des visions très proches de l'évolution du chômage

Il est possible de construire rétrospectivement ce qu'auraient été les statistiques de chômage depuis 1975 si l'on avait à l'époque adopté l'interprétation proposée aujourd'hui au niveau européen. Depuis 1975, le questionnaire de l'*Enquête Emploi* permet en effet de distinguer parmi les chômeurs au sens du BIT – ancienne définition – ceux qui ne font pas d'autre démarche spécifique pour trouver un emploi que de renouveler leur inscription à l'ANPE, ceux qui

11. Le chômage lié au fait que la plupart des changements d'emploi se font en passant par une courte période de chômage est appelé chômage frictionnel.

Tableau 13  
Date de début d'emploi des chômeurs ayant trouvé un emploi pour plus tard

En %

Début de l'emploi ultérieur	1991	1996	2001	2002
Dans trois mois ou moins	81,8	76,7	87,6	85,2
<i>Dont</i> - dans le mois de l'enquête	28,7	30,5	33,7	37,7
- dans le mois suivant	36,6	32,8	36,5	30,1
- deux mois après	10,1	8,1	10,7	11,5
- trois mois après	6,4	5,3	6,6	5,9
Dans plus de trois mois	10,4	10,3	10,0	12,9
Date inconnue	7,8	13,0	2,4	1,9
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Durée moyenne avant l'emploi, en mois (1)	1,5	1,6	1,7	1,7
Effectif en milliers	234	297	258	278

1. Cette durée est estimée sous l'hypothèse que les dates de début d'emploi sont réparties aléatoirement sur tous les jours du mois. Dans l'hypothèse où presque tous les emplois débutent le 1<sup>er</sup> du mois, il faut ôter 0,5 à cette estimation.

Lecture : en 2001, 258 000 chômeurs sont en attente d'un emploi ultérieur. Cet emploi débutera dans trois mois ou moins pour 87,6 % d'entre eux, dans plus de trois mois pour 10 %, à une date inconnue pour 2,4 %. Le questionnaire de l'enquête ne permet pas d'estimer au jour près la durée entre la date d'enquête et la date de début d'emploi. On connaît seulement le mois au cours duquel débutera l'emploi ultérieur.

Champ : personnes sans emploi, disponibles, ayant trouvé un emploi qui commence plus tard (qui sont chômeurs selon l'interprétation française actuelle de la définition du BIT).

Sources : Enquêtes Emploi, 1991, 1996, 2001, 2002, Insee.

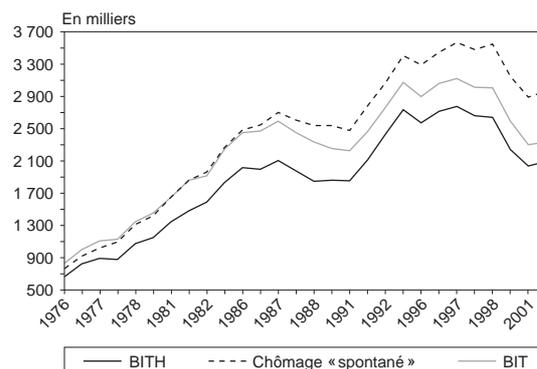
ne sont pas disponibles pour travailler dans les 15 jours pour cause de maladie et ceux qui ont trouvé un emploi qui commencera dans plus de trois mois (12). On peut ainsi comparer les volumes et les taux de chômage tels qu'on les mesurait au cours de la période à ceux que l'on aurait obtenus en adoptant la définition préconisée par l'Union européenne depuis septembre 2001 (cf. graphiques I et II). Les deux courbes évoluent dans le même sens, avec les mêmes inflexions. Si les deux indicateurs ne donnent pas les mêmes valeurs sur le nombre de chômeurs ou le taux de chômage, ils concordent sur l'estimation de l'évolution annuelle du volume et du taux de chômage. Le nombre de chômeurs mesuré par les déclarations « spontanées » a une évolution différente de celle des deux indicateurs BIT (cf. graphique I). À partir du milieu des années 1980, le nombre de chômeurs

« spontanés » s'est éloigné du nombre de chômeurs mesuré selon l'interprétation française de la définition du BIT (voir l'article de Gonzalez-Demichel et Nauze-Fichet, dans ce numéro).

Pour préciser ce diagnostic purement visuel, on a construit un indicateur de la différence entre les deux statistiques de taux de chômage. Le taux de chômage ayant beaucoup varié entre 1975 et 2002, le rapport de cotes (« odds ratio ») est un meilleur indicateur que la différence ou le rapport des taux (13). Depuis 1994, la distance entre les deux mesures est très stable (cf. graphique III). Entre 1975 et 1989, les deux courbes étaient beaucoup plus éloignées l'une de l'autre, mais l'écart est également resté stable sur toute cette période. En revanche, entre 1990 et 1994, les deux statistiques se sont régulièrement rapprochées.

On peut facilement expliquer ce rapprochement par les changements apportés au questionnaire. En 1990, l'Enquête Emploi a été rénovée, son questionnaire a été modifié (14). En 1992, l'échantillon a été renouvelé et le passage de l'ancien au nouvel échantillon s'est étalé sur trois ans. La collecte assistée par ordinateur a été introduite partiellement en 1992 (1/6 de l'échantillon), étendue en 1993 (4/9 de l'échantillon), et

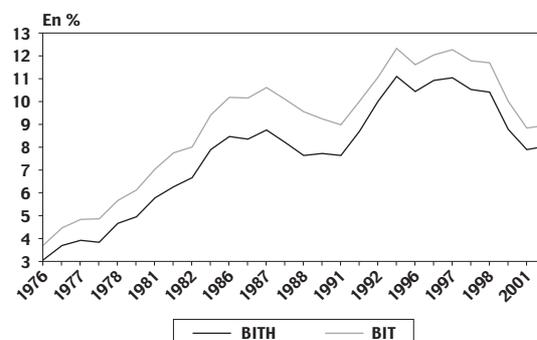
**Graphique I**  
**Évolution du nombre de chômeurs BIT selon les interprétations française et européenne**



Lecture : en 1975, on comptait près de 700 000 chômeurs BIT selon la définition européenne (courbe BITH) et un peu plus de 800 000 selon la définition française (courbe BIT).

Source : Enquête Emploi, 1975 à 2002, Insee.

**Graphique II**  
**Évolution du taux de chômage BIT selon les interprétations française et européenne**



Lecture : en 1975, on comptait 3 % de chômeurs BIT selon la définition européenne (courbe BITH) et 3,7 % selon la définition française (courbe BIT).

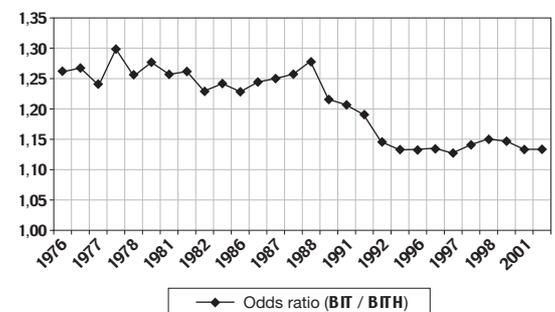
Source : Enquête Emploi, 1975 à 2002, Insee.

12. L'identification des chômeurs ayant trouvé un emploi qui débutera dans plus de trois mois n'est possible qu'à partir de 1990. Entre 1982 et 1990, la date de début d'emploi n'était pas connue, avant 1982 les chômeurs ayant un emploi pour plus tard n'étaient pas repérés.

13. Le rapport de cotes (« odds ratio ») de deux statistiques de taux de chômage,  $tx_1$  et  $tx_2$ , est égal à  $tx_1 \cdot (1 - tx_2) / (tx_2 \cdot (1 - tx_1))$ .

14. Voir les deux versions du questionnaire, Insee (1982), Insee (2001).

**Graphique III**  
**L'écart entre les taux de chômage est stable depuis 1994**



Lecture : le rapport de cotes (odds ratio) est un indicateur de divergence entre l'interprétation française actuelle et l'interprétation européenne du chômage BIT. Lorsque l'indicateur vaut 1, les deux interprétations donnent le même nombre de chômeurs. Plus il s'éloigne de 1, plus les interprétations divergent.

Source : Enquête Emploi, 1975 à 2002, Insee.

Encadré

### LE NOUVEAU QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE EMPLOI À PARTIR DE JANVIER 2003

Conformément au règlement européen 1897/2000, le questionnaire de la nouvelle *Enquête Emploi* débute par un ensemble de questions permettant de repérer trois types de personnes, celles qui sont au chômage, celles qui sont inactives et celles qui ont un emploi, en suivant les critères du bureau international du travail (BIT). Trois informations sont nécessaires pour classer les personnes selon l'activité au sens du BIT :

- l'exercice d'une activité professionnelle au cours de la semaine de référence, qui permet de distinguer les personnes ayant un emploi (ou actifs occupés) des autres personnes (inactifs et chômeurs) ;
- la recherche effective de travail au cours des quatre semaines précédant la semaine de référence ;
- la disponibilité à travailler dans les quinze jours ;
- ces deux derniers éléments permettent de repérer les chômeurs parmi les personnes sans emploi.

Suivant les recommandations européennes, le questionnaire débute par la question suivante :

A2. Durant la semaine du lundi... au dimanche..., avez-vous effectué ne serait-ce qu'une heure de travail rémunéré ?

1. oui,
2. non.

Cette question a pour objectif d'identifier les personnes ayant un emploi (ou actives occupées). Huit questions complémentaires permettent ensuite d'affiner le repérage de ces actifs occupés. D'une part, on repère les personnes ayant travaillé, mais dont l'activité professionnelle n'est pas effective (stages d'observation par exemple) afin de ne pas les comptabiliser comme actives occupées. D'autre part, on identifie les personnes qui n'ont pas travaillé la semaine de référence, mais qui ont un emploi (vacances, congés de maladie, temps partiel, etc.) afin de les inclure parmi les actives occupées. À l'issue de ce court module, on a donc repéré les personnes actives occupées d'une part, les personnes sans emploi d'autre part.

Le début du questionnaire de la nouvelle Enquête Emploi est ainsi radicalement différent de la version précédente. Ce dernier débutait en effet par une question invitant les enquêtés à se classer spontanément comme « en emploi », « au chômage » ou « inactif ». La classification par type d'activité selon les critères du BIT était plus complexe et se faisait dans la suite du questionnaire.

La suite du nouveau questionnaire a pour objectif de distinguer, parmi les personnes sans emploi, celles qui sont au chômage et celles qui sont inactives. Les questions repèrent dans un premier temps les personnes à la recherche d'un emploi, puis celles qui ont fait des démarches de recherche au cours des quatre semaines précédant la semaine de référence. La formulation de ces dernières questions a beaucoup changé dans ce nouveau questionnaire. Dans le ques-

tionnaire des années 1990, ces questions n'étaient posées qu'aux personnes ayant répondu au préalable « avoir fait des démarches de recherche au cours des quatre dernières semaines ». Cette procédure supposait que tout enquêté connaissait le sens du terme « démarche de recherche » tel que le comprend le BIT. Tel n'est sûrement pas le cas. Pour s'affranchir de cette hypothèse, le nouveau questionnaire demande directement à toutes les personnes à la recherche d'un emploi si elle a effectué telle démarche, telle autre démarche, et ce pour les 15 démarches considérées comme telles par l'Office de Statistique de la Communauté Européenne. Des extraits du questionnaire sont reproduits ci-dessous :

A6. Au cours des quatre semaines du ... au ..., étiez-vous à la recherche d'un emploi, même à temps partiel, même occasionnel ?

1. oui,
2. non.

A7. Au cours des quatre semaines du lundi ... au dimanche ..., étiez-vous (cependant, si réponse non à A6) inscrit comme demandeur d'emploi, à l'ANPE, auprès de l'Assédic ou de l'antenne de l'ANPE à la mairie ?

1. inscrit et non dispensé de recherche,
2. dispensé de recherche,
3. aucun des deux cas.

Les 15 questions A8a à A8o ne sont posées qu'aux personnes ayant répondu oui à la question A6.

A8a. Au cours des quatre semaines du lundi ... au dimanche ..., avez-vous recherché un terrain, des locaux du matériel, des clients, ou fait une étude de marché ?

1. oui,
2. non.

A8d. Au cours des quatre semaines du lundi ... au dimanche ..., avez-vous pris contact avec l'ANPE, l'Apec ou un autre organisme public, pour trouver un emploi ?

1. oui,
2. non.

A8e. Au cours des quatre semaines du lundi ... au dimanche ... avez-vous été contacté par l'ANPE, l'Apec ou un autre organisme public dans le cadre de votre recherche d'emploi ?

1. oui,
2. non.

A8g. Au cours des quatre semaines du lundi ... au dimanche ..., avez-vous fait une démarche directe auprès d'un employeur (envoi d'une candidature, démarchage, etc.) ?

1. oui,
2. non.

→

#### Encadré (suite)

A8j. Au cours des quatre semaines du lundi ... au dimanche ..., avez-vous passé un test, un entretien, un concours de recrutement, un concours administratif ?

1. oui,
2. non.

A8l. Au cours des quatre semaines du lundi ... au dimanche ..., avez-vous répondu à une annonce d'offre d'emploi ?

1. oui,
2. non.

Les questions précédentes repèrent les personnes qui cherchent un emploi et ont fait des démarches au cours des quatre semaines précédant la semaine de référence. Une dernière question concerne la disponibilité de l'enquêté.

A11. Si on vous proposait un emploi, seriez-vous prêt à travailler dans un délai inférieur à deux semaines ?

1. oui,
2. non.

généralisée en 1994. Elle s'est accompagnée d'un changement dans la collecte de l'information sur les démarches de recherche d'emploi (15). En 1994, des filtres informatiques ont harmonisé le processus de collecte par rapport au questionnaire papier. Avant 1990 et depuis 1994, l'enquête n'a connu aucune modification significative, que ce soit de son protocole ou de son questionnement, concernant les questions relatives aux démarches de recherche d'emploi. Les variations des écarts observés entre les deux statistiques de chômage coïncident donc avec les nombreuses modifications de questionnaire et de protocole intervenues entre 1990 et 1994. À l'inverse, pendant les périodes de stabilité du protocole et du questionnaire, les deux séries restent à égale distance l'une de l'autre.

15. Jusqu'en 1991, on demandait aux personnes déclarant avoir fait des démarches pour trouver un emploi lesquelles elles avaient entreprises dans une liste de 12 démarches. Depuis 1994, on demande à chacune de ces personnes si elle a entrepris la première démarche, si elle a entrepris la deuxième, etc., jusqu'à la douzième. Ce changement a été instauré avec la collecte informatique de l'enquête. Le nombre de démarches déclarées a beaucoup augmenté via ce mode de collecte. Le nombre de personnes faisant une seule démarche a beaucoup diminué, en particulier celui des personnes uniquement inscrites ou réinscrites à l'ANPE.

16. La question « Depuis un mois, avez-vous fait des démarches pour trouver un emploi ? » est supprimée du questionnaire de l'Enquête Emploi à partir de 2003. Les 15 questions correspondant aux 15 démarches seront ainsi posées à toute personne cherchant un travail. Le renouvellement de l'inscription à l'ANPE n'est plus proposé comme démarche. Pour plus de détails, voir l'encadré.

La nouvelle *Enquête Emploi en continu*, qui remplace l'*Enquête Emploi annuelle* à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003, s'accompagne de nouveaux changements du questionnaire et du mode de collecte qui sont à leur tour susceptibles d'affecter légèrement l'écart entre les deux concepts. En particulier, les démarches effectuées pour trouver un emploi sont mieux repérées dans la nouvelle enquête que dans l'ancienne. À chaque personne déclarant chercher un emploi on demande désormais directement quelles démarches elle a effectuées parmi 15 démarches possibles (16). Cette question permettra d'isoler de façon plus certaine les PSERE ayant uniquement renouvelé leur inscription à l'ANPE et, probablement, de réviser leur nombre à la baisse. De fait, les premiers résultats disponibles au moment de la rédaction de cet article sont les suivants : au premier trimestre 2002, le nombre de chômeurs BIT est de 2 448 000 suivant l'interprétation française et de 2 231 000 selon l'interprétation européenne, soit un écart de 223 000 chômeurs, contre 273 000 avec l'enquête annuelle (voir l'article de Givord dans ce numéro). Les deux séries pourraient donc se rapprocher. Une fois le changement passé, il est raisonnable de penser que les deux séries suivront des évolutions comparables. En termes d'évolution du niveau de chômage, le passage à l'interprétation communautaire de la définition internationale du chômage devrait fournir le même diagnostic que l'interprétation française en vigueur aujourd'hui. □

---

## BIBLIOGRAPHIE

**BIT (1982)**, « Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptée à la treizième conférence internationale des statisticiens du travail (octobre 1982) », Genève.

**Eurostat (2000)**, « Règlement (CEE) n° 1897/2000 de la Commission du 7 septembre 2000 », *Journal officiel des Communautés européennes*, n° 228.

**Givord P. (2003)**, « Une nouvelle enquête emploi », *Économie et Statistique*, n° 362, dans ce numéro.

**Gonzalez-Demichel C. et Nauze-Fichet E. (2003)**, « Au-delà des critères du BIT : les frontières de l'emploi, du chômage et de l'inactivité », *Économie et Statistique*, n° 362, dans ce numéro.

**Insee (1982)**, « Enquête sur l'emploi 1982. Questionnaire individuel », mars.

**Insee (2001)**, « Enquête sur l'emploi 2001. Questionnaire individuel », mars.

**Simonin B. (2000)**, « Rechercher un emploi quand on est au chômage », *Premières synthèses*, n° 16.1, Dares.

**Sorrentino C. (2000)**, « How “standardized” are the Standardized Unemployment Rates ? », OECD manuscript, n° DEELSA/ELSA.WP7(2000).

Le lecteur pourra aussi consulter :

**Cézard M., Méron M., Roth N. et Torelli C. (1991)**, « Le halo autour du chômage », *Économie et Statistique*, n° 249, pp. 15-23.

**Marchand O. (1991)**, « Statistiques du chômage : les écarts se creusent depuis cinq ans », *Économie et Statistique*, n° 249, pp. 7-14.